

Mon point suivant reste toujours valable. Je n'avais pas reçu alors beaucoup d'appui quand je l'ai mis de l'avant; de fait, certains de mes collègues ne le prisait aucunement. Le comité spécial du Règlement a recommandé que les sénateurs n'assistent pas au caucus. Je suis porté à croire que le comité a raison là-dessus, et ma proposition aiderait à combler cette lacune. J'aimerais voir une sorte de pseudo-cabinet du côté du gouvernement au Sénat. Il serait constitué d'un groupe d'hommes et de femmes, dont chacun serait le représentant d'au moins deux ministères du gouvernement dans l'autre Chambre. Ils travailleraient en étroite liaison avec les ministres du cabinet à l'autre endroit et pourraient parler en leur nom au Sénat. Ils guideraient les bills au nom de leurs ministres aux Communes et répondraient aux questions relatives à ces ministères au Sénat.

L'une de mes préoccupations depuis que je siège au Sénat est le fait que le leader du gouvernement au Sénat assume une très lourde responsabilité parce qu'il est mandaté pour diriger tous les bills du gouvernement au Sénat. Il est vrai que les leaders du gouvernement au Sénat pour les deux partis politiques ont participé dans une certaine mesure à l'élaboration de ces bills, mais je ne crois pas qu'une telle formule ait atteint l'objectif auquel je songe.

Les membres de ce pseudo-cabinet guideraient au Sénat les bills émanant de leurs ministres à la Chambre des communes et ils répondraient aux questions relatives à ces ministères au Sénat. Pour être sûr qu'il y aurait beaucoup de questions, je voudrais voir une brève période de questions chaque jour. Une telle méthode augmenterait l'intérêt des travaux et il en résulterait un Sénat mieux renseigné.

Ensuite, je voudrais que le Sénat se forme en comité plénier beaucoup plus souvent, pour que, dans une atmosphère détendue, les sénateurs puissent poser des questions aux ministres de la Couronne, à leurs représentants au Sénat et à d'autres personnes compétentes. Si ma mémoire est bonne, depuis que je suis ici, cette Chambre ne s'est formée en comité plénier qu'à trois reprises. La dernière fois fut lors de l'examen du rapport du comité spécial sur les règlements, et nous avons eu alors d'excellentes discussions. La première fois, nous avons discuté le fameux bill des pipe-lines. Je ne vois pas que le Sénat perde de sa dignité à se former plus souvent en comité plénier.

Nous obtenons certains des bénéfices de cette méthode dans les comités sénatoriaux

actuels, comme ceux des finances, des banques et du commerce et d'autres, mais j'aimerais que la même détente et le même échange intellectuel se fasse dans bien d'autres domaines de travail du Sénat. Un tel arrangement réduirait le nombre de discours—à cet égard, je me suis rendu aussi coupable que quiconque—et conduirait à une forme de débat moins officiel, plus effectif et plus intéressant.

Cinquièmement, je voudrais que la procédure au Sénat se transforme au point de siéger cinq jours par semaine au lieu de trois, comme en ce moment, ou du moins quatre jours. En siégeant cinq jours par semaine, même si certains comités devaient se réunir en même temps, cela signifierait que le Sénat pourrait terminer ses travaux et ajourner ensuite jusqu'à ce que d'autres mesures soient prêtes. C'était la façon d'agir adoptée à l'époque du sénateur Dandurand et je crois que, si elle était rétablie, elle serait avantageuse pour tous les intéressés.

Sixièmement, nous avons parmi nous d'éminents avocats spécialisés dans le droit des sociétés, des capitalistes, des hommes d'affaires—des hommes qui, à titre privé, jouent un rôle essentiel dans le monde canadien des affaires. Voilà, il me semble, une source de compétences et de talents qui pourrait servir efficacement pour les nombreuses enquêtes confiées à des commissions royales. A plusieurs reprises, des sénateurs ont effectué des enquêtes, fait partie de commissions et se sont acquittés de leurs responsabilités d'une façon qui fait honneur à eux-mêmes et à leur pays. On pourrait avoir recours davantage au Sénat pour des fins de ce genre, ce qui rehausserait sa valeur pour le Parlement et le Canada.

En terminant, je voudrais signaler que j'estime depuis longtemps que le Sénat canadien pourrait adopter certaines procédures du Sénat américain. Sous ce rapport, je pense notamment aux réputés comités du Sénat américain, notamment ceux des affaires étrangères, des banques et du commerce et de nombreux autres. En vertu de notre nouveau Règlement, nos huit principaux comités peuvent avoir l'ampleur et l'importance de leurs pendants au Congrès américain.

Nous vivons à une époque troublée, et les éléments de dissension au sein de la nation sont beaucoup plus graves que ne le pense le citoyen moyen. Tous les Canadiens, quels que soient leur parti, leur religion, leurs origines ethniques et les vastes disparités régionales qui les séparent sur le plan de l'économie et